



DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

DOMAINE

**CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES
SUR LA VALEUR VENALE**

*Cession gratuite de terrain
(Décret n° 93-614 du 26 mars 1993)*



Enquêteur : . G. PALPACUER.

**Notre réf. : n° 01 - 1042
(Rattaché à 01 - 765)**

1. Service consultant : Direction départementale de l'Équipement
Subdivision de Martigues
7, Bd Mongin
13500 - MARTIGUES -

2. Date de la consultation : le 27.04.2001

Dossier reçu le : 4.05.2001

3. Référence - Dossier : PC n° 13 088 01 H 0009
en date du : 10.01.2001

4. Pétitionnaire : (nom et adresse)

M. LANTELME Philippe
Chez Sud Réalisations
130, Quai du Port
13002 - MARSEILLE -

5. Description sommaire du terrain destiné à la construction :

Commune : LE ROVE

Adresse ou lieu-dit : "Vallon de la Vesse"

Références cadastrales : Section C n°s 2408 et 4697

Superficie : 8 a 03 ca

Équipement : FU - E.D.F. - SEM

Éléments particuliers : Construction neuve de 88 m² de SHON

6. Superficie à céder gratuitement (1) : 59 m².

7. Urbanisme :

Nature des documents en vigueur : P. O. S.

Zone du plan : UD 2 C.O.S : 0,15

Superficie minimale : /

Servitudes particulières : /

Emplacement réservé : n° 41

Report de C.O.S : OUI

8. Détermination de la valeur vénale actuelle de la superficie à céder gratuitement :

Elle peut être fixée à :

59 m² à 150 Frs le m² = 8 850 Frs H.T.

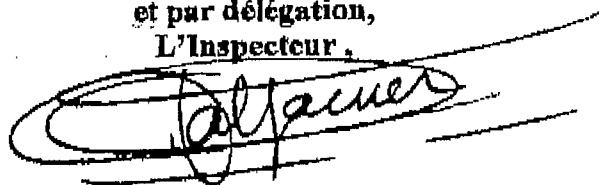
(HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS HORS TAXES)

9. Observations particulières :

La présente évaluation est établie à la date de la délivrance du permis de construire.

Une nouvelle consultation du service serait obligatoire si une demande annulant la précédente était déposée.

A Aix-en-Provence, le 6 juin 2001
Pour le Directeur des Services Fiscaux,
et par délégation,
L'Inspecteur,



G. PALPACUER.

(1) Sous réserve du document d'arpentage à intervenir.